

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR L'UNION EUROPÉENNE

Systèmes de coupe à l'arc plasma à usage industriel léger du tableau ci-dessous : Incluant la source de courant, l'ensemble torche et faisceau, les consommables et les pièces de rechange qui sont conformes à la législation européenne harmonisée pertinente.

Modèle	N° de pièce (P/N)	Date du premier marquage CE	Unité(s) testée(s)
Powermax125	059486, 059487	31 juillet 2013	Pré-Alpha 11
Powermax30 XP	088075	9 décembre 2014	Pré-Alpha 21
Powermax30 Air	088089	5 février 2015	Alpha 23
Powermax45 XP	088093, 088094, 088106, 088107, 088108, 088109	28 juillet 2016	Alpha 31 et Alpha 66

Date de cette déclaration de conformité : **20 décembre 2022**

Cette déclaration a été émise sous la seule responsabilité du fabricant.

L'officiel soussigné de la société déclare par la présente, au nom d'Hypertherm, que les unités susmentionnées avec le marquage CE sur la plaque signalétique répondent aux exigences des directives européennes suivantes :

### **Directive 2014/35/EU du Conseil sur la sécurité des équipements basse tension**

Hypertherm conserve un rapport de test de sécurité selon les normes européennes EN suivantes à l'aide des instructions de tests de sécurité Hypertherm ES2214 :  
EN IEC 60974-1:2018 Matériel de soudage à l'arc – partie 1 : Sources de courant de soudage  
EN IEC 60974-7:2013 Matériel de soudage à l'arc – partie 7 : Torches

### **Directive 2014/30/EU du Conseil sur la compatibilité électromagnétique (CEM)**

Le laboratoire Retlif a produit les rapports de test de CEM n° (dans le tableau ci-dessous), et des certificats de conformité CEM aux normes européennes EN suivantes :  
EN IEC 60974-10:2014/A1:2015 – Matériel de soudage à l'arc – partie 10 :  
CEM (compatibilité électromagnétique) exigences

Modèle	N° de rapports de test du laboratoire Retlif
Powermax125	R-5695N
Powermax30 Air	R-5862N
Powermax30 XP	R-5726N
Powermax45 XP	R-6059N, R-6102N

**Directive du conseil concernant la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Modification (2011/65/EU daté du 8 juin 2011)**

Article 4 – Prévention

Annexe II – Substances faisant l'objet de restrictions

Annexe III – Utilisations exemptées

**2019/1784 Exigences d'écoconception pour l'équipement de soudage conformément à la directive 2009/125/CE**

Hypertherm conserva el informe de resultados de la prueba de eficiencia del Diseño ECO conforme a la siguiente norma de la Unión Europea:

IEC 60974-1:2021 Matériel de soudage à l'arc – partie 1 : Sources de courant de soudage

---

**Erik A. Brine**

**Responsable de l'équipe des entreprises industrielles légères**

Note 1 : Le dossier technique de fabrication incluant les rapports de test et les autres informations requises par ces directives européennes est conservé à l'adresse ci-dessus. Ce dossier ne s'applique pas aux unités ne portant pas le marquage CE sur la plaque signalétique. Les sources de courant du coupage plasma fabriquées par Hypertherm ne sont pas classées comme machines et n'entrent pas dans le cadre des directives Machines « 2006/42/CE datées du 17 mai 2006 ».

Note 2 : Pour obtenir des informations sur le produit ou sur le contenu de cette déclaration, veuillez contacter : Hypertherm Europe B.V.

Laan van Kopenhagen 100, 3317 DM Dordrecht Netherlands

EMEIA Corporate Headquarters +31(0)88 497 3737

Service à la clientèle EMEIA 00800 332 497 37, sans frais +31(0)88 497 3727

Service technique EMEIA 00800 497 378 43, sans frais +31(0)88 497 3700

Marketing EMEIA +31(0)88 497 3708

[technicalservice.emea@hypertherm.com](mailto:technicalservice.emea@hypertherm.com)